

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 02 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 25**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 30**

**Etaient présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Maxence DECAIX
- Caroline CARON pouvoir à Raphaël JULES
- Peggy ANDRIEUX pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Julietta PINTE pouvoir à Sandra MILLE
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Matthias PASCHAL
- Catherine LEDUC pouvoir à Pascale LEBON
- Virginie MALAYEUDE pouvoir à Patrick DELPORTE

**Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-5-2 : Autoriser de mandater certaines subventions municipales avant l'approbation du budget primitif 2025.**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre le mandatement fractionné de certaines subventions de fonctionnement annuelles importantes avant l'approbation du Budget 2024 dans la limite des 4/12<sup>èmes</sup> des crédits votés en 2023.

Ces versements fractionnés concernent :

<b>C.C.A.S.</b>	333 333 €
<b>Bellidée</b>	278 000 €
<b>La Régie Autonome Personnalisée Espace Culturel Georges Brassens</b>	131 000 €
<b>Le Basket Club Saint-Martinois</b>	26 667 €
<b>L'Olympique Saint-Martinois</b>	14 000 €
<b>L'Amicale Laïque d'Ostrohove</b>	8 333 €
<b>L'Eveil</b>	2 333 €
<b>Coopérative scolaire Brel</b>	139 €
<b>Coopérative scolaire Prévert</b>	219 €
<b>Coopérative scolaire Anne Frank</b>	157 €
<b>Coopérative scolaire Ferry-Nacry</b>	505 €
<b>Coopérative scolaire Rostand</b>	176 €

*Madame Julietta PINTE, présidente de Bellidée ; Monsieur Ludovic LATRY, membre de l'Olympique Saint Martinois ; Monsieur Franck FASQUELLE, membre du Basket Club Saint Martinois ne participent pas au vote.*

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 062-216207589-20241212-2024\_5\_2-DE

.../...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le mandatement fractionné de certaines subventions de fonctionnement annuelles importantes avant l'approbation du Budget 2025.

**Nombre de votants : 30**

**Pour : 30**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, 12 décembre 2024*

**Le secrétaire de séance,  
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire  
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 062-216207589-20241212-2024\_5\_2-DE



**Affiché le : 16/12/2024**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>